

REGLEMENT CHAMPIONNATS FUTSAL DISTRICT ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

ART 1 : ENGAGEMENTS

Les engagements en compétitions de District sont à réaliser via Footclubs pour le 31 juillet dernier délai. Les montants des droits d'engagements sont mis au compte du club.

Pour les engagements transmis après le 31 juillet les droits d'engagements seront doublés.

Après le 1er septembre plus aucun engagement ne sera pris en considération hormis pour la dernière division de district en fonction des places vacantes.

Un club ne s'engageant pas en championnat ne peut participer à aucune coupe quelle qu'en soit le niveau. Un club ou une équipe ne s'engageant pas dans le championnat ou ne le disputant pas après s'y être engagé sera rétrogradé en dernière division de district la saison suivante.

Les engagements d'un club ne sont pris en considération que s'il est à jour financièrement vis-à-vis de la ligue et du district. Les montants des droits d'engagement par équipe sont fixés par le comité de direction du District.

ART 2 : ORGANISATION DES RENCONTRES

L'organisation de la rencontre incombe au club qui reçoit, qui doit également fournir les ballons de la rencontre.

A) Salle

Chaque club disputant le championnat de district doit avoir la libre jouissance d'une salle classée ou tolérée. En cas d'absence de salle le club recevant peut s'accorder avec le club adverse pour aller jouer sa rencontre chez l'adversaire.

Il en va de même pour les matches remis ou donné à rejouer, le club recevant devant faire les démarches nécessaires pour obtenir un terrain à la date fixée.

B) Horaires des rencontres

L'horaire des rencontres est fixé par le club recevant en fonction des créneaux de salle disponible. Ceux-ci doivent être communiqués au district avant le début des compétitions afin que l'agenda des rencontres sur le site du District soit à jour.

C) Report de match

Règle générale : Le calendrier doit impérativement être respecté. Les reports de rencontre ne peuvent être autorisés que par la commission compétente, et uniquement sous réserve d'un accord écrit des deux clubs. Toute demande de report doit être formulée au minimum 72 heures avant la rencontre, afin de respecter le délai de prévenance des arbitres.

En cas d'acceptation, le match sera reprogrammé à la première date disponible fixée par la commission.

Un match ne peut être reporté qu'une seule fois, et uniquement avec l'accord des deux équipes. Si la rencontre reprogrammée ne peut finalement avoir lieu, l'équipe ne pouvant se présenter à la nouvelle date sera déclarée forfait.

Tout calendrier homologué ne peut être modifié que par décision du Comité de Direction. Il est rappelé que tout match remis ou à rejouer devra obligatoirement se dérouler à la date fixée par la commission et avant les deux dernières journées de championnat. Aucune modification ne sera acceptée au cours de ces deux dernières journées.

En cas de changement d'horaire, le club recevant doit en informer le club adverse ainsi que le District, dans les meilleurs délais.

En cas de report intégral d'une journée de championnat ou de Coupe Départementale, le District pourra repositionner la journée sur une date libre. La commission compétente confirmera alors le report, le lieu et les horaires des rencontres concernées.

ART 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe est composée de 5 joueurs sur le terrain, dont 1 gardien de but et 4 joueurs de champ.

Chaque équipe peut inscrire 12 joueurs sur la FDM (5 titulaires et 7 remplaçants)

D1 : Titulaire d'une licence Futsal obligatoire Autres divisions : Licence futsal ou libre au nom du club

Pour les compétitions de district, il n'y a aucune limitation du nombre de DL (double licence Libre + Futsal).

Nombre de mutés = 4 maxi dont 2 maxi hors période

La rencontre est arrêtée si une équipe compte moins de 3 joueurs et/ou si aucun joueur n'occupe le poste de gardien.

Dans ces cas, l'arbitre doit mettre fin au match et le signaler dans les remarques de la feuille de match.

En D1 Futsal, l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire. Elle doit être saisie sur la tablette du club recevant et transmise dans un délai de 4 heures après la rencontre.

Sanctions : En cas de retard injustifié ou de non-utilisation de la FMI, une amende de **30 €** sera appliquée, sans préjudice d'éventuelles sanctions complémentaires de la commission. Pour les autres divisions, une feuille de match papier doit être remplie et transmise dûment complétée au District dans les 24 heures suivant la rencontre, par courrier ou à l'adresse mail suivante : competitions@foot35.fff.fr. Tout retard entraînera une amende de 30 €.

Règle générale de composition: Les règles prévues aux règlements généraux restent applicables

Notamment Lorsqu'une équipe d'une division supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures, tout joueur ayant disputé son dernier match officiel avec cette équipe ne peut pas participer à une rencontre avec une équipe de division inférieure.

ART 4 : REGLE DE CLASSEMENT

Pour départager les équipes dans un groupe les dispositions ci-dessous sont appliquées dans l'ordre :

Cotation par points :

- Victoire : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Forfait : -1 point

Classement des équipes au sein d'un groupe.

En cas d'égalité de points application des critères ci-dessous :

- a) N° Equipe (1, 2, 3...)
- b) Classement particulier aux points (1)
- c) Goal average particulier (Différence de buts du classement particulier)
- d) Goal average général (Différence entre buts marqués et encaissés sur la compétition)
- e) Meilleure attaque sur la compétition concernée
- f) Equipe ayant gagné le plus de matches de la compétition concernée
- g) Equipe ayant le plus petit nombre de défaites au cours de la compétition concernée
- h) Equipe ayant eu le moins d'exclusions au cours de la compétition concernée
- i) Equipe ayant eu le moins d'avertissements dans la compétition concernée.

(1) Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes.

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match ayant opposé les dites équipes entre elles.

Si à l'issue de ce mini championnat, il subsiste des équipes encore à égalité, le classement particulier est de nouveau appliqué entre celles-ci. Si des équipes restent à égalité on passe au point c. : C'est à dire goal average particulier

ART 5 : REPARTITION PAR NIVEAU

D1 District : 1 groupe de 10 équipes.

D2 District : x groupe(s) de X équipes en fonction du nombre d'équipes engagées.

La pyramide et formule pour les divisions inférieures qui est fonction du nombre d'engagés, sera entérinée lors de la réunion de rentrée des clubs de Futsal.

Le tableau des accessions et rétrogradations sera publié sur le site du district avant le début de la compétition.

PS : Les ententes seniors ne peuvent accéder en championnat de ligue, une entente qui se retrouverait en position d'accéder en Ligue pourra y accéder mais uniquement sous le nom d'un des clubs qui constituait l'entente.

Une entente ne peut jouer en championnat régional.

ART 6 : DISCIPLINE

Les faits disciplinaires seront jugés par la commission de discipline du District en conformité avec les règlements disciplinaires.

ART 7 : ARBITRAGE

En D1 District deux arbitres officiels sont désignés. Il n'est pas prévu d'arbitre officiel sur les rencontres des autres divisions du championnat Futsal District.

Les clubs qui souhaitent la présence d'un arbitre futsal officiel doivent en faire la demande à minima 10 jours avant la date de la rencontre et devront supporter les frais d'arbitrage de la rencontre.

Dans le cas où un seul arbitre est désigné ou présent, le club recevant doit fournir le 2eme arbitre.

Dans le cas où aucun arbitre n'est désigné, le club recevant doit fournir à minima un arbitre

ART 8 : OPERATION « soyons sportifs »

Avant les rencontres, les joueurs, arbitres et encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif en entrant sur le terrain. A la fin des rencontres, les joueurs, arbitres et encadrants doivent suivre le Protocole Esprit Sportif avant de quitter le terrain. Les participants se saluent.